



6^{ème} Festival de Théâtre Amateur de Champagnole
Thème « l'humour »
Les vendredi 26 avril, samedi 27 avril
et dimanche 28 avril 2019 au Rex

DOSSIER DE CANDIDATURE

Nom de la Troupe :

Nom de la Pièce :

Organisateur : Ville de Champagnole

Champa Loisirs
20 avenue Edouard Herriot
Espace associatif
39300 Champagnole

Contact : BERNARD Gérald 03 84 52 73 94
gbernard@champagnole.com

RENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

1 – Présentation de la troupe

- Statuts : Association 1901
Autre, précisez :
- Pièces précédentes :
.....
.....
.....
- Participation à des manifestations importantes, autres Festivals :
.....
.....
.....

2 – Renseignements sur le spectacle proposé

Extrait filmé, lien youtube ou DVD du spectacle à envoyer à l'organisateur

- Titre :
- Durée (**maximum 1h15 – 1h30**) :
- Auteur :
- Genre :
- Résumé de la pièce :
.....
.....
- Combien de fois la pièce a-t-elle été jouée ?
- Dates et lieux des représentations à venir :
.....
.....
.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom de la Troupe :

Fait-elle partie d'une fédération ?

Site de la Troupe :

Adresse du Siège de l'Association :

.....

Nombre de personnes pour le spectacle :

Nom et prénom du Responsable de la troupe présent durant le festival :

.....

Adresse :

Tél fixe : Tél portable :

E-mail :

Comment avez-vous connu le Festival ?

Composition de la troupe pour la pièce proposée

Nom	Prénom	Rôle (acteur ou technicien)

Les dates et heures de représentations des troupes de théâtre seront communiquées après le 1^{er} mars 2019 une fois que la programmation est établie.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

1 – Décors

Descriptif :

.....

.....

Vos besoins :

La Troupe 1,2,3 Soleil, partenaire du Festival, peut mettre à votre disposition des éléments de décor (3 portes, tentures, canapé, chaises etc....).

Temps de montage (réglage son / lumière inclus) : 15 minutes maximum

Temps de démontage : 15 minutes maximum

Scène du Rex : 3,90m de profondeur et 6m de largeur

L'utilisation de fumée est interdite dans la salle du Rex

2 – Eclairage

Le plan de feu du Festival est identique pour chaque troupe de théâtre.

3 – Son

Article 3 du règlement : Chaque troupe doit assurer, sa propre conduite lumière et son, pendant sa représentation.

La troupe déclare avoir pris connaissance du règlement joint et en accepter l'ensemble des articles.

Le :

Nom (lisible) et Signature du responsable

REGLEMENT

Règlement à conserver par la Troupe candidate

sixième édition du Festival de Théâtre Amateur de Champagnole sur le thème de l'Humour organisé par la Ville de Champagnole.

Le Festival de théâtre amateur de Champagnole accueillera six troupes de théâtre les vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 avril 2019 à la Salle du Rex.

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les troupes doivent :

- Etre amateurs.
- Poser leur candidature (fiche d'inscription) avant la date de clôture, par voie postale ou par email à l'organisateur.
- La durée de la représentation ne devra pas dépasser 1 h15 à 1h30 minutes, en cas de dépassement du temps annoncé dans la fiche d'inscription le jury appliquera une pénalité sur la note finale.
- Les 6 troupes seront sélectionnées par les organisateurs du Festival.
- **Les inscriptions seront closes le vendredi 1^{er} février 2019.**

Article 2 : LES PRIX

1^{er} prix : 600€

2^{ème} prix : 400€

Le jury sera composé par l'organisateur (Ville de Champagnole). Le jury décernera les deux prix pour les meilleurs spectacles présentés durant les 3 jours du Festival.

Un RIB devra être fourni pour le versement de la dotation.

Le jury comprend par soirée : 1 représentant d'une troupe sélectionnée qui se produit le soir même, 2 personnes du théâtre amateur associatif et des élus de la Municipalité de Champagnole.

Chaque troupe devra désigner un représentant qui composera le jury.

Les décisions du jury sont sans appel ; elles ne font l'objet d'aucun commentaire motivé.

Article 3 : TECHNIQUE

Les troupes s'engagent à fournir à l'organisateur leurs séquences sonores via fichiers MP3. Les décors ne devront pas être vissés ou cloués sur la scène. Chaque troupe devra assurer sa propre conduite lumière et son, pendant sa représentation. Le démontage se fera rapidement et immédiatement après le spectacle. L'utilisation de fumée est interdite dans la salle du Rex.

Article 4 : DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit comporter :

- Les 3 fiches de renseignements remplies (ci-jointes)

- La copie de l'attestation de Responsabilité Civile
- Le dossier de presse du spectacle

Lors de la confirmation de sélection définitive :

- 3 photos du spectacle en format JPEG envoyées par mail (gbernard@champagnole.com).
- 6 affiches A3 format papier.

Article 5 : AVIS DES SELECTIONS

La programmation sera définitive au vendredi **1^{er} mars 2019**.

Toutes les candidatures recevront une réponse.

Chaque troupe retenue devra envoyer les documents demandés à la fin de l'article 4.

Article 6 : OBLIGATIONS DES TROUPES

Les responsables de troupe de théâtre auront souscrit toutes les assurances nécessaires pour la totalité de la troupe durant le Festival.

Toute candidature implique l'acceptation du règlement.

Article 7: OBLIGATION DES ORGANISATEURS

L'organisateur s'oblige à organiser ledit Festival, en mettant à la disposition des troupes inscrites une scène de spectacle et en assurant la publicité nécessaire.

L'organisateur prend en charge les frais de SACEM.

Les frais de SACD sont à la charge de la troupe.

Article 8 : CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Les personnes prises en charge (confère tableau page 3 : composition de la troupe pour la pièce proposée) bénéficient de la gratuité pour tous les spectacles du Festival.

Chaque acteur, technicien, metteur en scène bénéficiera d'un buffet froid offert.

Les consommations au bar sont à la charge des troupes.

Un vin d'honneur pour la clôture du Festival est offert par la Ville de Champagnole après les représentations et la remise des prix le dimanche 28 avril 2019.

Article 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tous les membres de la troupe engagée devront prendre connaissance du présent règlement.

Article 10 : MODIFICATION DU REGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement, jusqu'à réalisation du contrat définitif.